



Signalement d'enfant en danger

Par **lecocq**, le **27/11/2008** à **18:59**

j'aimerais qu'on m'explique la procédure après un signalement d'enfant en danger.

Temps entre enquête et audience et si classement sans suite que faire??????

merci de répondre

Par **Tisuisse**, le **27/11/2008** à **19:03**

Bonjour,

Un peu succincte votre demande. Si vous vous expliquiez, peut-être pourrait-on vous aider.

Un petit bonjour en passant est toujours le bienvenu.

Par **lecocq**, le **27/11/2008** à **19:08**

bonjour et bonsoir,

j'aimerais simplement savoir quelle est la procédure judiciaire après signalement.

L'enfant de mon amie à été confié à une famille d'accueil suite à un signalement.

une enquête à, été faite.

l'enquête est terminée.

apparament il y a eu faute ou affaire sans suite mais attente pour audience, mon amie ne peut pas récupérer son enfant sans passage audience parait il.

en fait on lui a pris son enfant alors qu'il ni avé rien

merci de ta réponse

Par **Tisuisse**, le **27/11/2008** à **19:36**

Bonsoir,

Il lui faut être patiente et attendre la décision du juge ou le classement "sabs suite" de l'affaire par le procureur. Rien d'autre.